

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
RENNES MÉTROPOLE – GÉVEZÉ**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION N°6**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.238 du 23 mars 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gévezé portant sur un certain nombre d'ajustements du règlement, littéral et graphique, visant notamment à permettre les projets de renouvellement urbain, la création et/ou suppression d'emplacements réservés, la mise à jour du patrimoine bâti d'intérêt local ainsi que des modifications du règlement littéral et des annexes.

Monsieur Yves-Hubert GUENIOT, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Gévezé :

**Du mardi 18 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017 inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront également être consultés par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau).

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Gévezé, à l'attention de Monsieur Yves-Hubert GUENIOT le Commissaire Enquêteur – Modification n°6 du P.L.U. de Gévezé, à l'adresse suivante : Mairie – Espace des Droits de l'Homme - 35850 – GEVEZE.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Gévezé pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mardi 18 avril 2017, de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **Samedi 13 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Vendredi 19 mai 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Gévezé (Tél. : 02.99.69.90.22).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Gévezé pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de modification n°6 du PLU de Gévezé pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Gévezé.